

Il y a amélioration en ce que nous faisons la péréquation au niveau des deux provinces les plus prospères. Mais pour ce qui est de tenir compte des recettes provenant des ressources et d'exclure le dégrèvement supplémentaire de 25 p. 100 relatif à l'impôt sur les biens transmis par décès, c'est une mesure régressive. Les deux dispositions que je viens de mentionner représentent une dérogation à une formule de péréquation qui avait été approuvée par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, et qui fonctionne admirablement.

La seule conclusion qu'on puisse tirer, c'est que l'unique raison des modifications qu'on propose d'apporter à cette formule est d'obtenir un certain résultat. On n'a qu'à examiner les résultats. Au cours de l'année financière actuelle, les provinces doivent recevoir un montant supplémentaire de \$87,479,000, dont les provinces d'Ontario et de Québec recevront, à elles deux, presque 58 millions. L'année prochaine, sur 106 millions de dollars, l'Ontario et le Québec toucheront 69 millions. Puis, la dernière année de l'accord, dans ces deux domaines, l'Ontario et le Québec recevront, à elles seules 80 millions de dollars sur 125 millions. Peut-être le gouvernement fédéral a-t-il jugé devoir faire certaines concessions aux provinces plus riches—et s'écarter dans une certaine mesure du principe de la péréquation. Mais, qu'il n'aille pas prétendre pour autant qu'il était difficile de trouver une équation satisfaisante, car il dispose déjà d'une bonne équation. Le gouvernement, je crois a modifié la formule parce que c'était le meilleur moyen de calmer ceux qui trouvaient à redire aux ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces. On s'écarte ainsi considérablement du principe de la péréquation.

A mon avis, le jour viendra où le gouvernement regrettera de s'être avancé sur cette voie, parce que les pressions continueront pour lui faire violer encore plus le principe de la péréquation. J'espère que le ministre nous donnera l'assurance que s'il n'est pas disposé à procéder dès maintenant à un remaniement assez considérable de cette mesure législative, le gouvernement se propose néanmoins de revenir au principe de la péréquation lors de la reprise des négociations avec les provinces. Sinon, je dirais que rien ne détruira davantage la Confédération que d'avoir, au Canada, des régions jouissant d'un niveau élevé d'instruction publique, de bien-être et de santé, tandis que d'autres n'ont qu'un faible revenu, des services insuffisants et le sentiment que le gouvernement fédéral et le Parlement du Canada les oublient. Je prie instamment le ministre de reconnaître qu'il nous a présenté une formule rétrograde, qui s'écarte du principe de la péréquation.

[M. Douglas.]

J'ose espérer, en outre, qu'il va s'engager en quelque sorte à revenir le plus tôt possible à une formule convenable de péréquation à l'égard des relations fiscales fédérales-provinciales.

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur le président, il y a quelque temps déjà que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam et moi discutons du même point. Nous en sommes vraisemblablement à la quatrième ronde. Nous avons répété une foule de choses et, je m'en confesse, ma réponse sera la même. Je vais cependant m'efforcer de changer de termes. Peut-être qu'ainsi, tout au moins, j'apporterai du nouveau.

Je ne puis m'empêcher d'être tout à fait en désaccord avec mon honorable ami quand il prétend que notre attitude est rétrograde. Qu'il la considère dans son ensemble, il verra qu'il n'en est rien. Le seul fait de fonder la péréquation sur une base calculée suivant les deux provinces les plus riches, constitue un progrès, tant par sa nature que par les résultats qui en découleront. Il a laissé entendre...

**L'hon. M. Martineau:** Vous êtes optimiste.

**L'hon. M. Gordon:** Je suis persuadé que mon honorable ami a voulu m'adresser un compliment; c'est comme cela que je considère son intervention. Je suis optimiste et je souhaite qu'il y ait un peu plus d'optimistes par ici. Le député de Burnaby-Coquitlam a laissé entendre que le gouvernement avait apporté des modifications à la formule; je déduis donc que, selon lui, cette formule est satisfaisante et acceptable.

**M. Douglas:** Sauf pour ce qui touche à la péréquation.

**L'hon. M. Gordon:** Je ne crois pas que la formule précédente était parfaite, ni qu'elle était acceptable. A mon avis, on peut l'améliorer, tout comme celle-ci. D'après la formule précédente, les calculs ne tenaient aucun compte des revenus très considérables que certaines provinces tirent de leurs ressources naturelles. A mon avis, il faudrait être aveugle pour essayer d'améliorer une formule en continuant d'exclure des calculs les revenus très considérables que l'Alberta, par exemple, tire de son pétrole. Selon moi, celui qui range l'Alberta parmi les provinces dépourvues, ou parmi les provinces pauvres, n'est pas réaliste. On a donc proposé de tenir compte, non pas de tous les revenus provenant des ressources naturelles, mais de la moitié seulement. J'avoue que c'est là une manière arbitraire de procéder et j'espère que le comité chargé d'étudier la structure fiscale sera en mesure d'élaborer une formule plus acceptable. Toutefois, entre-temps, nous tenons compte de l'une des données concrètes du Canada.